



Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Préambule

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture. L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport.

SOMMAIRE

I- Un contexte national et international qui fait peser de lourdes incertitudes en 2017

II- Un contexte économique en amélioration en 2017

III- Les éléments à prendre en compte pour la construction du budget primitif 2017

- A) Une baisse des recettes de fonctionnement mais limitée
- B) Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases
- C) Les autres mesures nationales qui peuvent impacter le budget communal

IV- Budget principal primitif : état prévisionnel des dépenses et des recettes

- A) Les dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement
- B) Une volonté de poursuivre les investissements prévus dans le programme de mandature

V- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Le Colombier »

VI- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Champ de la Porte »

I- Un contexte national et international qui fait peser de lourdes incertitudes en 2017

Le budget 2017 est construit dans une période d'élections nationales en France, ainsi que dans plusieurs pays importants dans l'économie mondiale (Etats-Unis en 2016, élections législatives fédérales allemandes en 2017), génératrice par définition d'incertitudes quant aux majorités élues et à leur stratégie économique et financière.

A l'échelle internationale, le résultat des élections à la présidence des Etats-Unis qui s'est déroulée en fin d'année aura des conséquences directes ou indirectes pour la France en matière économique, budgétaire et financière qu'il est difficile d'évaluer à ce jour : par exemple, des incertitudes quant à l'évolution future de l'économie américaine et donc de l'économie mondiale ou des fluctuations potentiellement importantes sur les marchés boursiers (l'évolution des taux de change et du niveau des taux d'intérêt) d'ailleurs constatées dès le lendemain de l'élection américaine.

Au niveau national, l'organisation en 2017 des élections présidentielles, sénatoriales et législatives engendre un manque de visibilité pour les collectivités locales pour les années 2018 et suivantes sur des paramètres essentiels pour la construction de leurs budgets, générant différentes interrogations sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

On ne connaît, en outre, pas les décisions qui seront prises en matière d'évolution de la rémunération des agents de la fonction publique ou des dépenses des collectivités locales. En effet, jusqu'à présent, l'Etat s'est contenté de définir un objectif indicatif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), lequel ne constitue pas une contrainte juridique pour les collectivités locales.

Ces différents éléments, parmi d'autres, représentent, en termes d'enjeux financiers pour la Ville de Coulanges les Nevers, des incertitudes sur l'évolution de certains postes de recettes et des dépenses de la commune, rendant particulièrement délicat, une prospective fiable au-delà de 2017.

Dans un tel contexte, et à défaut de disposer d'une visibilité pluriannuelle sur des paramètres budgétaires essentiels pour la commune, le pilotage budgétaire de cette dernière doit donc de plus en plus être effectué de manière extrêmement réactive.

II- Un contexte économique en amélioration en 2017

Une croissance économique qui devrait se poursuivre en 2017

Le projet de loi de finances 2017 prévoit une poursuite en 2017 de l'amélioration de la croissance du produit intérieur brut (PIB), qui a débuté en 2015. La croissance du PIB devrait s'élever à +1.5% (1,3% en 2015).

Ces prévisions de croissance sont sous-tendues par les principaux facteurs suivants :

- une augmentation de la consommation des ménages de + 1,6% attendue en 2017 (+ 1,9% prévu en 2016)
- le maintien de l'investissement public, particulièrement du bloc communal
- une reprise de la demande extérieure estimée à + 3,6% en 2017 (+ 2,7% prévu en 2016). Cette dynamique s'explique à la fois par la reprise économique constatée depuis quelques mois aux Etats-Unis, ainsi que par une hypothèse de rebond de la demande en provenance des pays émergents ;
- une poursuite de la reprise de l'investissement des entreprises dans un contexte de restauration des marges, lesquelles devraient retrouver leur niveau d'avant la crise de 2008 (32% prévisionnels en moyenne en 2016 et 2017), en partie rendue possible par les mesures du Gouvernement en faveur de la compétitivité des entreprises et de conditions de financement très favorables (taux d'intérêt très faibles).

Une légère augmentation de l'inflation

L'inflation devrait toujours être modérée en 2017 selon les prévisions du Gouvernement, avec une évolution prévisionnelle de + 0,8% hors tabac. Elle s'avérerait toutefois plus élevée que l'inflation réelle constatée en 2016, signe supplémentaire de la reprise économique qui semble se confirmer.

La volonté de poursuivre progressivement la réduction du déficit des administrations publiques, conformément aux engagements européens de la France

Après - 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2012, - 4,1% en 2013, et - 3,9% du PIB en 2014, le déficit de l'ensemble des administrations publiques a été ramené à - 3,5% du PIB en 2015, et - 3,3% prévisionnels en 2016.

Le projet de loi de finances pour 2017 confirme le caractère indispensable de la poursuite de ce processus. La prévision de déficit public pour 2017 s'établit ainsi à - 2,7 % du PIB, soit un niveau inférieur à - 3% du PIB, conformément aux engagements européens de la France et à l'objectif fixé par le Gouvernement depuis 2012.

Afin d'atteindre cet objectif, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies sur trois ans engagé depuis 2015. Initialement prévu à hauteur de 50 milliards d'euros sur trois ans, ce plan d'économies devrait finalement atteindre un peu plus de 40 milliards d'euros sur la période 2015-2017, hors économies sur la charge de la dette du fait du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, dont 18,1 milliards d'euros en 2015 et 12,1 milliards d'euros estimés pour 2016.

Concernant l'année 2017, les économies supplémentaires à réaliser seront réparties entre les différents niveaux d'administrations publiques de la façon suivante :

- 7,7 milliards d'euros de contribution supplémentaire des administrations de sécurité sociale ;
- **2,8 milliards d'euros de contribution des collectivités locales** par le biais essentiellement de la poursuite de la réduction des concours financiers de l'État à ces dernières (3,5 milliards d'euros en 2015, 3,3 milliards d'euros en 2016)
- 1,5 milliard d'euros de contribution de l'Etat et ses opérateurs, incluant les économies réalisées en matière d'intérêts de la dette.

La volonté de poursuivre le chantier de la réforme fiscale plus juste et plus efficace au service de la croissance avec notamment la mise en place du PACTE qui amplifie la baisse du coût du travail pour les entreprises.

III- Les éléments à prendre en compte pour la construction du budget primitif 2017

A) Une baisse des recettes de fonctionnement mais limitée

Comme cela avait déjà été le cas en 2015 et en 2016, le contexte économique et budgétaire demeurant relativement défavorable, bien qu'en amélioration constante, ainsi que les objectifs de réduction des déficits publics pèseront significativement sur la construction du budget primitif 2017 de la commune.

La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités

Après un premier recul en 2014, puis une baisse fortement accélérée en 2015 et 2016, **les concours financiers de l'État aux collectivités locales vont connaître une nouvelle diminution en 2017**, bien que ralentie par rapport à 2016.

Cette baisse portera de nouveau principalement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui comprend la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale (pour la commune de Coulanges-les-Nevers) et les Dotations de Péréquation. Le projet de loi 2017 prévoit une enveloppe de 30,860 milliards d'euros en 2017, contre 33,222 milliards d'euros en 2016, soit une diminution de près de - 2,4 milliards d'euros au nom de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, laquelle est prévue en hausse de + 2,63 milliards d'euros par rapport à 2016.

Cette contribution supplémentaire au redressement des finances publiques touche particulièrement le bloc communal avec une **baisse de 1,0355 milliard d'euros. A titre de comparaison, les dotations aux départements** baisseront de 1,148 milliard d'euros et celles aux Régions de 451 millions d'euros.

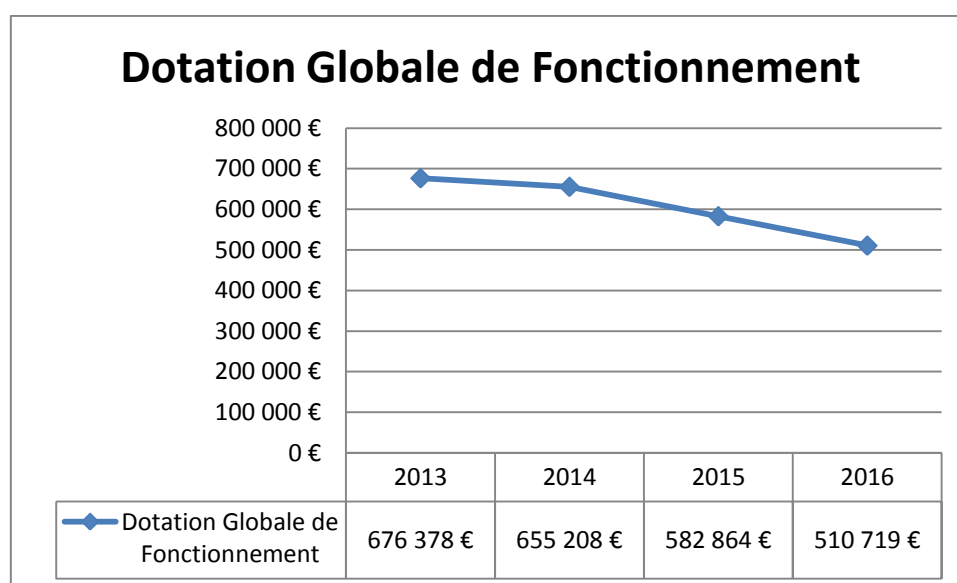
Le rythme de baisse s'avère toutefois fortement atténué en 2017 pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. De manière plus précise, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit que l'effort supplémentaire de 1,035 milliard d'euros demandé aux communes et intercommunalités sera réparti entre elles de la manière suivante : **70% de cette contribution pour les communes** (soit 725 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2016) et **30% de cette contribution pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** (soit un effort supplémentaire de 310,5 millions d'euros par rapport à 2016).

Outre la poursuite ralentie de la baisse de la DGF, le projet de loi de finances pour 2017 propose d'entériner le report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement en 2018. Il amorce néanmoins cette réforme par le biais d'ajustements significatifs des dotations de péréquation: la dotation de solidarité urbaine (DSR) qui augmentera de 180 millions d'euros (contre 117 millions en 2016) par exemple.

Pour la commune de Coulanges-les-Nevers, l'évolution des dotations de fonctionnement a été la suivante :

Recette(s)					
	2013	2014	2015	2016	
- Dotation Forfaitaire	578 067€	555 111 €	490 421 €	421 450 €	
- Dotation de Solidarité Rurale	38 143€	39 459 €	42 000 €	43 870 €	
- Dotation Nationale de Péréquation	60 168€	60 638 €	50 443 €	45 399 €	
Attribution de compensation (ADN)	262 750€	262 750 €	262 750 €	262 750 €	
Montant de la dotation de solidarité communautaire (ADN)	80 552€	81 057 €	82 239 €	83 378 €	

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) de la commune :



Evolution de la population coulangeoise :

Population légale en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2014	Population légale en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2015	Population légale en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2016	Population légale en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2017
3 801	3 796	3 799	3765

Source : INSEE

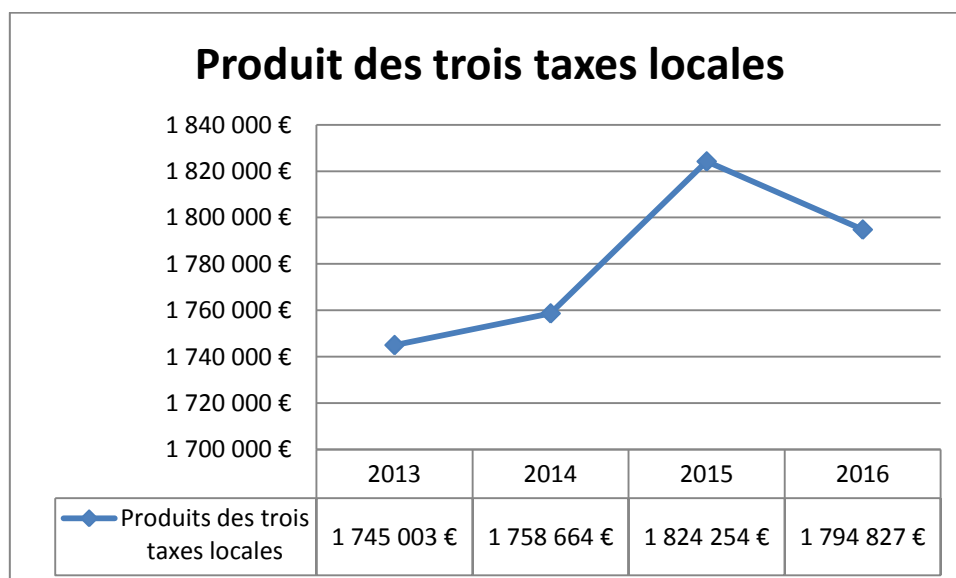
B) Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases

a) Les perspectives de la fiscalité en 2017

La revalorisation des recettes fiscales obéit chaque année à plusieurs facteurs : celle des bases décidée par le Parlement et celle des taux votée par les collectivités. Ces dernières années, la revalorisation des bases a été calquée sur le niveau d'inflation prévu. Or depuis 2005, celle-ci a été inférieure à celle qui a pu être constatée réellement. Pour compenser ce décalage et limiter la hausse des impôts locaux, les députés ont proposé en 2017 de limiter la revalorisation à 0.4% (PLF 2017).

Pour mémoire :

Bases 2016		Taux	Recettes 2016	
<i>Taxes locales dont :</i>			<i>Taxes locales dont :</i>	
- Taxe foncière propriétés bâties	3 710 836 €	26,51%	- Taxe foncière propriétés bâties	983 743 €
- Taxe foncière propriétés non bâties	39 542 €	65,82%	- Taxe foncière propriétés non bâties	26 027 €
- Taxe d'habitation	5 117 711 €	15,34%	- Taxe d'habitation	785 057 €
			TOTAL	1 794 827 €



b) Les produits des services communaux

Perspectives d'évolution du prix de quelques services communaux en 2017 :

- Tarifs des repas dans les restaurants scolaires de la commune : identiques à 2016
- Tarifs des garderies : mise en place d'une tarification à l'heure
- Tarifs du multi accueil : identiques à 2016
- Tarifs de l'ALSH : modulation des tarifs en fonction du programme
- Tarifs des locations de salles communales : identiques à 2016
- Tarifs des concessions de cimetière : identiques à 2016

Pour mémoire, les services communaux ont généré 154 000 € de recettes en 2016.

Perspectives 2017 : identiques à 2016

c) Un endettement de la commune bas et maîtrisé

	Intérêts à rembourser de (section fonctionnement)	Capital à rembourser (section d'investissement)
2014	19 935,65 €	97 119,76 €
2015	17 269,72 €	86 248,20 €
2016	14 873,29 €	55 023,01 €
2017	13 074,81 €	51 651,09 €

La structure de la dette est composée de trois emprunts au 1^{er} janvier 2017 :

Caisse d'Epargne

- Prêt de **229 000 €** pour financer les travaux d'équipement souscrit en 2002 au taux fixe de 4.70% avec une dernière échéance en 2017
- Prêt de **280 000 €** pour financer des travaux d'équipement souscrit en 2003 à taux révisable, 0.2760% en 2016, avec une dernière échéance en 2018

Dexia Crédit Local

- Prêt de **304 898 €** pour financer des travaux d'équipement, souscrit en 2000, au taux fixe de 6.07% avec une dernière échéance en 2030 (non renégociable).

C) Les autres mesures nationales qui peuvent impacter le budget communal

La pérennisation du fonds de soutien à l'investissement local :

Après un montant total de 1 milliard d'euros en 2016, cette dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités locales sera portée à 1,2 milliard d'euros en 2017.

La revalorisation de l'enveloppe de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

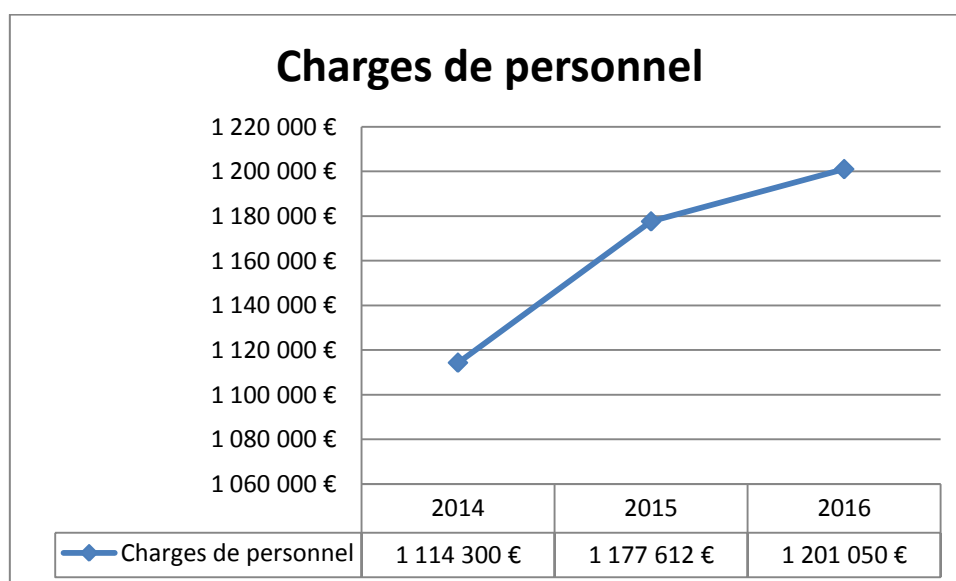
Le maintien de l'extension de l'assiette du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (effet sur le budget communal en 2018 seulement).

La revalorisation du point d'indice décidée début 2016, qui prendra son plein effet en 2017. Suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales, le Gouvernement a en effet décidé de revaloriser le point d'indice de + 0,6% dès juillet 2016, puis de + 0,6% à compter de février 2017 mettant ainsi fin à six années de gel de la valeur du point. En 2016, l'impact financier pour la commune est estimé 2500 € environ.

IV- Budget principal primitif : état prévisionnel des dépenses et des recettes

A) Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement

Evolution des dépenses de personnel limitée



2016 : 33 agents inscrits au tableau des emplois auxquels il faut ajouter 4 emplois d'avenir et un agent en surcroît temporaire d'activité

Les demandes des commissions en 2017 en matière de crédits de fonctionnement sont les suivantes:

COMMISSION	POSTES DE DEPENSES	VOLUMES FINANCIERS
URBANISME/ HABITAT	30 000 €	Actes notariés, bornages, documents d'arpentage
VOIRIE	250 000 €	Réfection de chemins, travaux de voirie, entretien de réseaux, prestations d'ingénierie
BATIMENTS	63 000 €	Travaux de mise aux normes électriques, peinture et travaux divers dans les bâtiments communaux
ANIMATION	53 000 €	Fêtes et cérémonies, subventions aux associations
EDUCATION	29 500 €	Fournitures et subventions à la coopérative et à l'USEP
COMMUNICATION	8 500 €	Magasine communal
CCAS	22 000 €	

La participation au SDIS devrait augmenter en 2017: 157 862.52 € (+22% par rapport à 2012). Pour mémoire, elle s'élevait à 155 554.65 € en 2016.

Les principales recettes de fonctionnement devraient être les suivantes :

- Les **impôts et taxes** (impôts locaux, attributions de l'ADN, droits de mutation...) devraient se maintenir aux alentours de **2 400 000 €** comme en 2016.
- Les **dotations / subventions / participations** devraient légèrement diminuer pour atteindre **800 000 environ en 2017** (820 000 € en 2016). Pour 2017, aucune donnée précise à ce jour.

B) Une volonté de poursuivre les investissements prévus dans le programme de mandature

Quelques opérations qui sont en cours et à venir :

- Les travaux d'aménagement d'un sentier nature aux Prés de Coulanges (finalisation prévue en 2017)

- Construction du village intergénérationnel des Boulaises (travaux débutés en 2016 et se terminant en 2017)
- L'aménagement de la rue de la Pique (1^{ère} tranche réalisée en 2016, 2^{ème} tranche prévue en 2017)
- La maison de santé et de services (début des travaux prévu mi 2017)
- Aménagement de la rue Verte (lancement de la maîtrise d'œuvre en 2016, début des travaux en 2017)
- Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (finalisation du programme 2016 et lancement du programme 2017)

Les demandes des commissions en matière de crédits d'investissement pour 2017 sont les suivantes :

COMMISSION	TRAVAUX/ DEPENSES	VOLUMES FINANCIERS
URBANISME/ HABITAT	230 000 €	Maison de santé et de services, city stade du Ponty (crédits supplémentaires)
VOIRIE	500 000 €	Aménagement de voiries, de trottoirs, éclairage public, provision rue verte
BATIMENTS	192 000 €	Travaux dans les écoles et les bâtiments communaux, office de la salle M. Couturaud, isolation des combles
ANIMATION	10 000 €	City stade du terrain aventures (crédits supplémentaires)
EDUCATION	19 000 €	Chariots numériques

Les principales recettes prévues sans certitude en 2017:

446 774 € de subvention sollicités au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la Maison de Santé

548 268 € de subvention sollicités au titre du contrat de ruralité du Pays de Nevers Sud Nivernais pour la Maison de Santé et de Services

12 000 € de subvention sollicités au titre des amendes de police pour la 2^{ème} tranche de travaux de la rue de la Pique

60 234 € de subvention sollicités au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (programme 2017)

40 000 € de subvention sollicités au titre de la DETR pour l'installation de deux city stades

40 000 € de fonds de compensation de la TVA (2016: 135 949 €)

8 000 € de subvention Etat pour l'achat de chariots numériques dans les écoles

V- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Le Colombier »

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a validé la création d'un lotissement communal de deux lots sur une parcelle appartenant à la commune, cadastrée AD n°1007 et d'une superficie de 1 619 mètres carrés, située rue du Colombier. Un budget annexe de lotissement a été créé par délibération le 15 novembre 2016.

Des travaux de viabilisation sont nécessaires avant la vente des lots.

FONCTIONNEMENT (actes notariés, travaux et variation de stocks) 25 000 €

INVESTISSEMENTS (variation de stocks...)

Prix de vente des parcelles viabilisées envisagé : 45 €/m² TTC (hors frais de notaire à la charge des acquéreurs)

VI- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Champ de la Porte »

Par délibération en date du 15 novembre 2016, le Conseil Municipal a validé la création d'un lotissement au Champ de la Porte sur la parcelle cadastrée ACn°62 appartenant à la commune ainsi que d'un budget annexe de lotissement.

Le recours à une maîtrise d'œuvre sera nécessaire pour définir le projet.

FONCTIONNEMENT (maîtrise d'œuvre, bornages, actes notariés, travaux et variation de stocks) 196 000 €

INVESTISSEMENTS (variation de stocks...)

Prix de vente des parcelles viabilisées envisagé : 45 € / m²